

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2016	Excusés : néant
	Absents : néant
	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Elodie LETURGEON est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 23 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DES TAUX 2016 POUR LA FISCALITE LOCALE (DELIBERATION N°009/2016)

Monsieur le Maire rappelle les taux 2015 des trois taxes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes taux qu'en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : **10,68 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14,52 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34,50 %**

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS (DELIBERATION N° 010/2016)

Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 20 octobre 2015 de dissoudre le CCAS à compter du 31 Décembre 2015. Suite à une ultime réunion du CCAS ce jour, les membres ont décidé de déléguer la signature du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015, à Monsieur le Maire de PAULMY.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	0 €
DEPENSES	1555.53 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 1555.53 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	1956.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	0 €
DEPENSES	0 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de **400.53 €**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget annexe du CCAS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS (DELIBERATION N° 011/2016)

Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjoint est élue présidente de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe du CCAS qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	0 €
DEPENSES	1555.53 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 1555.53 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	1956.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	0 €
DEPENSES	0 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de **400.53 €**

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunions, et Madame Nicole AUVRAY invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2015 du BUDGET annexe du CCAS est approuvé à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS (DELIBERATION N° 012/2016)

Le conseil municipal a décidé lors de la séance du 20 octobre 2015 de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2015 et d'intégrer le budget initialement consacré aux activités du CCAS au budget principal de la commune.

Il convient de clôturer le budget annexe du CCAS au 31 décembre 2015 et de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos.

Après délibération, le conseil municipal décide de procéder à la clôture du budget annexe du CCAS et de transférer le résultat d'exploitation du compte administratif 2015 de 400.53 € au budget principal de la commune en excédent de fonctionnement.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL (DELIBERATION N° 013/2016)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2015 du budget communal est présenté par Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjointe, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	204 482.85 €
----------	--------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES	156 639.17 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	47 843.68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	253 014.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	16 173.59 €
DEPENSES	14 238.04 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 935.55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	7 245.27 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de

300 857.93 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget communal.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL (DELIBERATION N° 014/2016)

Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjoint est élue présidente de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget communal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	204 482.85 €
DEPENSES	156 639.17 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	47 843.68 €
Résultat de fonctionnement reporte n-1	253 014.25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	16 173.59 €
DEPENSES	14 238.04 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	1 935.55 €
Résultat d'investissement reporte n-1	7 245.27 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un EXCEDENT de :

300 857.93 €

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunions, et Madame Nicole AUVRAY invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2015 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.

7. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET COMMUNAL (DELIBERATION N° 015/2016)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÉLON.

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis, selon l'instruction budgétaire et comptable M14, constater les résultats :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 300 857.93 €
- un excédent cumulé d'investissement de 9180.82 € (001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et enfin, décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de la commune et du budget annexe du CCAS de l'exercice 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- En cas de déficit de la section de fonctionnement : **pas d'affectation**
- Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (A la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit **0,00 €.**
- Solde disponible
- Affectation complémentaire au compte 1068 **0.00 €**
- En cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) **301 258,46 €**
(300857.93 commune et 400.53 CCAS)

**8. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016
(DELIBERATION N° 016/2016)**

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité de fixer comme suit le montant des différentes subventions aux associations pour l'année 2016 :**

ASSOCIATIONS	MONTANT 2016
La Truite de l'Aigronne	75.00 €
A.F.N.	150.00 €
Club des Amis du Brignon	150.00 €
Syndicat d'Initiative PAULMY	150.00 €
Les Amis du Châtelier	150.00 €
Protection Civile	122.00 €
Association Sportive PAULMY	150.00 €
Subventions imprévues	3 000.00 €
ADMR	200.00 €
La Croix Rouge du Grand-Pressigny	100.00 €
Restos du Cœur	100.00 €
Entraide de la Touraine du Sud	100.00 €
TOTAL 2016	4447.00€

9. VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 017/2016)

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe d'assainissement doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations prévus à l'article L.2224-2 du CGCT qui sont applicables seulement aux communes de moins de 3.000 habitants. Il explique aux membres du conseil municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement compte-tenu de la nécessité de respecter les règles budgétaires et comptables et de l'obligation de faire face au remboursement de l'emprunt.

Il propose, donc, d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2016 d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe d'assainissement d'un montant de 12 000 €.

Après délibération le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe assainissement d'un montant de 12 000 € qui sera inscrite :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Au budget principal en dépenses de fonctionnement à l'article 67441
- Au budget assainissement en recettes d'exploitation à l'article 774

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL (DELIBERATION N° 018/2016)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget communal qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	464 494.46 €
DEPENSES	464 494.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	233 236.54 €
DEPENSES	233 236.54 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget communal tel que défini ci-dessus.

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 019/2016)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2015 du budget annexe Assainissement est présenté par Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjointe, et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	20 819.19 €
DEPENSES	21 737.75 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 918.56 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1	1 740.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES	12 243.27 €
DEPENSES	17 295.68 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 5 052.41 €
Résultat d'investissement reporté n-1	0 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un DEFICIT de 4 230.03 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 du budget communal

12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 020/2016)

Nicole AUVRAY, 1^{ère} adjoint est élue présidente de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	20 819.19 €
----------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES	21 737.75 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 918.56 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N-1	1 740.94 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>	
RECETTES	12 243.27 €
DEPENSES	17 295.68 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 5 052.41 €
Résultat d'investissement reporté n-1	0 €

Soit, considérant les résultats de clôture de l'exercice N et le financement pour la section d'investissement, un DEFICIT de **4 230.03 €**

Monsieur le Maire, Dominique FRELON, se retire de la salle de réunions, et Madame Nicole AUVRAY invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif 2015.

Après délibération, **le compte administratif 2015 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.**

13. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 021/2016)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique FRÊLON.

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis, selon l'instruction budgétaire et comptable M49, constater les résultats :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **822.38 €**
- un déficit cumulé d'investissement de **5 052.41 € (001)**

et enfin, décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- En cas de déficit de la section de fonctionnement : **pas d'affectation**
- Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (A la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit) soit **822.38 €**
- Solde disponible
- Affectation complémentaire au compte 1068 **0.00 €**
- En cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) **0.00 €**

14. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 022/2016)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u>	
RECETTES	31 485.00 €
DEPENSES	31 485.00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>	
RECETTES	21 407.38 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPENSES

21 407.38 €

Après délibération, le conseil municipal **approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement.**

15. QUESTIONS DIVERSES

- 15.1. Monsieur le Maire souhaite préciser que suite à la suppression du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016, les actions menées jusqu'alors par ce dernier seront reprises par la commission des affaires sociales de la commune, dont les membres sont Charlotte Fouquet, Elodie LETURGEON, Patrick DAUMAY et Rachel JACQUET. Les anciens membres du CCAS seront les bienvenus lors des discussions engagées par cette commission.
- 15.2. Le conseil municipal de ce jour s'est réuni avec 10 membres en exercice suite à la démission de M Claude HUITEMA de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Une délibération sera prise lors du prochain conseil sur l'élection ou non d'un nouvel adjoint.
- 15.3. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 26 avril 2016 à 20h30.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 22 MARS 2016	
DÉLIBÉRATION N° 009/2016	VOTE DES TAUX 2016 POUR LA FISCALITE LOCALE
DÉLIBÉRATION N° 010/2016	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS
DÉLIBÉRATION N° 011/2016	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS
DÉLIBÉRATION N° 012/2016	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE CCAS
DÉLIBÉRATION N° 013/2016	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 014/2016	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 015/2016	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 016/2016	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016
DÉLIBÉRATION N° 017/2016	VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 018/2016	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET COMMUNAL
DÉLIBÉRATION N° 019/2016	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 020/2016	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 021/2016	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 022/2016	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAY, conseiller		Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	